

REGLEMENT DE LA COURSE « L'ANTHYCHOISE »

Dimanche 11 mars 2018 - 2^{ème} édition

1 – L'inscription à la course l'Anthychoise implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement :

- Le règlement général des courses hors stade est disponible sur le site : www.athle.com.FFA.running
- Un règlement partiel contenant les informations principales est rédigé sur le flyer de la course.

2 – La 2^{ème} édition de l'Anthychoise est organisée le dimanche 11 mars 2018 par l'association les Courant'hys et le soutien de la commune d'Anthy-sur-Léman.

3 – Départ et arrivée devant l'Espace du lac – circuits sur routes, chemins, sentiers et prairies :

- 09 h 00 – départ de la marche de 10 km (dans le sens inverse des coureurs de la course B)
 - 09 h 15 – départ de la course A de 6 km
 - 09 h 30 – départ de la course B de 10 km (+ 154 m de dénivelée)
- Le départ de chaque course sera donné par un coup de feu. Un avertissement sera donné 10 mn, 5 mn, 3 mn puis 1 mn avant chaque départ.

Le plan de parcours est reproduit sur le flyer qui est disponible sur le site les « **Courant'hys** »

4 – Le chronométrage des deux courses est assuré par la société L CHRONO

- Chaque coureur doit porter son dossard de manière lisible sur le devant du maillot, du départ de la course et ce, jusqu'à la ligne d'arrivée franchie, sous peine d'être disqualifié.
- Chaque coureur devra suivre le fléchage au sol et sur panneau et se conformer aux indications des signaleurs en chasubles orange.
- Un contrôle inopiné pourra être effectué sur les deux parcours de course ; **un coureur ayant quitté le parcours balisé, réduisant ainsi la distance à parcourir, sera disqualifié.**
- Dès l'affichage des résultats, toute réclamation doit être signalée au directeur de course dans les 30 minutes suivantes. Dépassé ce délai, les réclamations ne seront plus prises en considération.

5 – La course est ouverte aux coureurs français et étrangers licenciés à la F.F.A. (athlétisme de compétition – athlétisme de loisir option running) ou licenciés à la F.F.TRI.

Pour les non licenciés ou étrangers, fournir un certificat médical de « **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** » daté de moins d'un an au jour de l'épreuve et délivré en France.

Une autorisation parentale d'un responsable légal est exigée pour les mineurs à partir de la catégorie **cadet** (nés en 2002 et 2001) pour la course A et pour la catégorie **junior** (nés en 2000 et 1999) pour la course B.

6 – Les inscriptions :

- a) En ligne sur le site de L CHRONO jusqu'au **vendredi 9 mars 2018 à 20 heures** (recommandée) ;
- b) Par courrier adressé à : **Jacky TRIBUT 15 route des Balises 74200 ANTHY-SUR-LEMEN** jusqu'au lundi 5 mars 2018 (cachet de la poste faisant foi) comprenant :
 - Le bulletin d'inscription
 - Un chèque à l'ordre de « **COURANT'HYS** »
 - La copie de la licence ou le certificat médical **original**
- c) Sur place à l'Espace du Lac à Anthy le samedi 10 mars 2018 après-midi de 14h à 17 h.

Toute demande d'inscription incomplète ou illisible ne sera pas prise en compte.

7 – Le coût de l'inscription :

- Course A : 10 € et 12 € à partir du samedi 10 mars
- Course B : 13 € et 15 € «
- Marche : 8 € et 9 € «

8 – Retrait des dossards à l'Espace du Lac :

- Le samedi 10 mars 2018 de 14 h à 17 h et le dimanche 11 mars 2018 de 7h30 à 9h
Pour les personnes non licenciées et les étrangers, le certificat médical sera conservé par l'organisation durant une année.

Un cadeau de bienvenue sera remis à chaque participant.

Aucun dossard ne sera remis pour toute inscription incomplète.

(Epingles non fournies)

9 – Sécurité : l'association organisatrice des épreuves est couverte par sa police d'assurance responsabilité civile.

La Protection Civile ainsi qu'un médecin seront sur le site et pourront intervenir sur le parcours si besoin. La Police Municipale sera également présente.

10 – Ravitaillement : en eau sur le parcours au niveau du stade des Huttins et soupe chaude, fruits et biscuits à l'arrivée.

11 - Récompenses : la remise des prix aura lieu à 11h30. La présence des bénéficiaires est indispensable :

Course A :

- Récompense jusqu'au 5^{ème} Homme et 5^{ème} Femme (**classement SCRATCH**)
- Récompense jusqu'au 3^{ème} cadet Garçon et 3^{ème} cadette Fille

Course B :

- Récompense par catégorie pour les 3 premiers arrivés, classement Homme et Femme :
junior/espoir/senior/V1/V2/V3 et V4

12 – Lots : un tirage au sort des dossards aura lieu dès la fin de la remise des prix. Les lots seront remis aux bénéficiaires uniquement présents au moment du tirage. A défaut, les lots seront retirés au sort.